

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

JEUDI 17 AOUT 1916

Un négociant me donne des détails sur l'une des nombreuses « *Zentralen* » qui vident la Belgique au profit de l'Allemagne, la « *Militärisches Textil-Beschaffungsamt* », dont la création a été signalée le 30 juillet dernier.

Voici comment fonctionne cet organisme-pieuvre (1) :

« Chaque commerçant – dit mon informateur – est tenu de remplir une feuille spéciale pour chaque étoffe dont il possède des coupes en magasin. La feuille doit être accompagnée d'un grand échantillon ; si le tissu est de plusieurs nuances, le commerçant doit épinglez, à côté de l'échantillon-type, des échantillons plus petits de toutes les teintes. Il s'agit donc d'une référence complète, comme les fabriques en feraient.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement allemande réclame une série de renseignements complémentaires la composition de la trame, le poids au mètre carré, l'importance du métrage, etc. Supposons — ce qui constitue un minimum — que je possède en magasin 200.000 mètres de tissus répartis en 600 séries, vous vous rendez compte du travail que nécessite pareil inventaire.

L'autorité allemande nous avertit qu'elle nous paiera 10 à 15 p.c. de plus que le prix du fabricant. Mais ce prix du fabricant, c'est elle-même, par l'intermédiaire de ses techniciens, qui le déterminera. Et nous serons volés outrageusement. Notez que, depuis le mois de juillet 1914, nous n'avons plus rien reçu. Les commandes que nous avons faites pour l'hiver 1914 ne nous sont pas parvenues. Nous avons dû vivre sur nos stocks. Nous avons dû, pour satisfaire aux besoins de la clientèle, acheter assez bien au cours de ces six derniers mois. Cette marchandise nous l'avons payée très cher. C'est ainsi que des serges qui se vendaient avant la guerre 5 francs ont dû être acquises à 10 et 14 francs. Les Allemands vont nous les reprendre aux anciens prix. C'est le "coup" classique.

Remarquez que si nous avons acheté, c'est surtout parce que nous avons un nombreux personnel à entretenir. Si l'autorité allemande nous enlève nos marchandises, et, si je ne puis plus rien confectionner, je me verrai contraint de renvoyer tout ce personnel. »

- Et vous n'avez élevé aucune protestation ?

« Nous avons protesté collectivement. Mais à quoi bon ? On nous autorise à disposer de nos stocks à concurrence de 10 p. c. alors qu'en Allemagne le commerce peut disposer du cinquième. Nous avons demandé à pouvoir bénéficier au moins d'un traitement identique.

Quoi qu'il en soit, si l'arrêté allemand, comme il y a lieu de le craindre, est appliqué dans toute sa rigueur, le commerce des tissus sera frappé dans une proportion qu'il est difficile encore d'évaluer, mais qui se chiffrera par des millions. »

Ce ne sont pas seulement les patrons qui seront atteints, c'est le personnel des fabriques et magasins de tissus, et ce personnel est considérable. Mais l'autorité allemande, dont l'un des thèmes de réclame favori est qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour amener la reprise du travail, des affaires et de la vie normale en Belgique, l'autorité allemande se console facilement de ce que son arrêté risque de mettre sur le pavé des milliers et des milliers d'employés et d'ouvriers ; elle s'apprête à exploiter leur misère, Voici qui le donne à penser : M. Legrand, qui dirige une importante fabrique de rideaux, a dû, pour satisfaire aux prescriptions de l'arrêté, dresser l'inventaire de tous ses stocks. Ce travail terminé, il lui a été formellement interdit d'y toucher encore. Il a protesté en faisant valoir que cette défense l'obligerait à licencier trois cents membres de son personnel. Savez-vous ce qu'on lui a répondu ? Votre personnel n'aura plus de besoin ? Qu'à cela ne tienne : nous avons créé un bureau de placement des ouvriers à la « *Kommandantur* ». Envoyez-nous vos ouvriers ; nous leur trouverons de l'ouvrage. De fait, la « *Kommandantur* » annonce par voie d'affiche :

1° Qu'elle a établi, rue de Louvain, 1, un bureau de placement pour ouvriers, ouvert de 4 à 7 heures de l'après-midi ; 2° qu' « en vue de faciliter les rapports avec les autorités allemandes, il y aura des consultations publiques tous les jours à l'hôtel de la « Kommandantur », 1, rue de Louvain. La population ayant besoin de renseignements ou de conseils y sera reçue régulièrement de 10 heures du matin à midi ».

Ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille à personne.

(1) 30 juillet :

<http://idesetautres.be/upload/19160730%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voir aussi le 23 décembre 1916 et le 24 mai 1917.

Ainsi que WHITLOCK, Brand : « *Commerce et corruption* » (chapitre XV de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 340-342 :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2015.pdf>

Mais, surtout, la version anglaise originelle : *Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative* ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 22 (« *Commerce and corruption* »), volume 2, pages 157-164, notamment à :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2022.pdf>